

4 Les élèves du second degré

Présentation

Les sections européennes ou internationales scolarisent 205 000 élèves à la rentrée 2006, soit près de 4 % des élèves du second degré de la métropole et des DOM. Ces sections linguistiques sont avant tout développées dans l'enseignement général [1]. Au collège, elles concernent peu les élèves de sixième et cinquième (moins de 1 %) et démarrent véritablement en classe de quatrième et troisième (7 % des élèves) pour se prolonger dans les mêmes proportions au lycée général (7 % en seconde GT). Au sein des séries qui conduisent au baccalauréat général, des différences sensibles s'observent : 8,5 % des scientifiques, 6 % des littéraires et des économistes sont inscrits dans de telles structures. Dans l'enseignement technologique ou professionnel, les sections linguistiques sont marginales même si elles tendent à se développer. Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées dans ces classes.

Les sections européennes sont beaucoup plus répandues que les sections internationales (respectivement 94 % et 6 % des sections linguistiques), principalement en raison des critères d'ouverture plus simples à mettre en œuvre pour les premières [2]. Elles se différencient également par les langues qui y sont enseignées, une plus grande diversité s'observant dans les sections internationales. Dans ces dernières, les sections de langues orientales et de langues d'Europe du Nord (danois, suédois, norvégien, ...) sont plus fréquentes, de même que les sections d'espagnol, d'italien et de portugais. Dans les établissements privés sous contrat, qui n'ont quasiment que des sections européennes, l'anglais est surreprésenté comme langue de section (79 % contre 58 % dans le public). Les filles quant à elles voient leur part renforcée dans les sections d'espagnol, et *a contrario*, amoindrie dans les sections de langues orientales ("Langues O").

Dans les académies, le développement des sections européennes reflète la mise en œuvre des politiques locales. La part des élèves du second degré accueillis dans ces structures varie de moins de 1 % en Guadeloupe et en Guyane à plus de 5 % à Lille, Rennes et Toulouse [3]. La diversité des langues est également facteur de différenciation. L'anglais prédomine partout sauf en Corse et à Nice où il est supplanté par l'italien, et à Nancy-Metz où un élève sur deux est inscrit en section d'allemand. Ces dernières sont plus répandues dans les académies de l'Est, celles d'espagnol dans les académies du Sud (Montpellier) et du Sud-Ouest (Bordeaux et Toulouse). Les sections de langues orientales sont avant tout développées dans l'académie de Paris où leurs effectifs approchent ceux des sections d'espagnol et d'allemand.

À la rentrée 2006, les sections européennes scolarisent 11 300 élèves de plus qu'en 2005, soit une progression de 6 %. Dans le même temps, les effectifs des sections internationales ont augmenté de 2,5 % (+ 300 élèves).

Définitions

■ **Sections européennes.** Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention "section européenne" ou "section de langue orientale") pour les élèves ayant satisfait aux conditions d'attribution de cette mention. La scolarité débute en quatrième, exceptionnellement en sixième, avec pendant deux ans un renforcement horaire de la langue, suivi du passage à l'enseignement partiel d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques dans la langue de la section. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs, et dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement.

La notion de section européenne, qui intègre les sections de langues orientales, est ici étendue également aux sections franco-allemandes.

■ **Sections internationales.** Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers (ils doivent représenter entre 25 % et 50 % de l'effectif de ces sections) et faciliter leur insertion dans le système scolaire français. Elles ont été aussi l'occasion de créer un cadre propice à l'apprentissage, par les élèves français, d'une langue vivante étrangère à un haut niveau. L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention "option internationale".

■ Les formations :

- lycée général et technologique : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien ;
- lycée professionnel : classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

→ Pour en savoir plus

Publications

— Note d'Information, 05.26.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Part des élèves du second degré inscrits dans une section européenne ou internationale selon la formation à la rentrée 2006
(France métropolitaine + DOM, Public [y compris EREA] + Privé sous contrat)

	Public		Privé sous contrat		Public + Privé sous contrat			Part des filles (%)	
	Effectif total	Effectif en section	Effectif total	Effectif en section	Effectif total	Effectif en section	% en section	au total	en section
6 ^e – 5 ^e	1 217 511	9 441	321 795	1 891	1 539 306	11 332	0,7	48,8	53,4
4 ^e – 3 ^e	1 218 108	83 001	325 266	19 146	1 543 374	102 147	6,6	49,6	57,0
Total 6 ^e à 3 ^e	2 435 619	92 442	647 061	21 037	3 082 680	113 479	3,7	49,2	56,6
2 ^{nde} générale et technologique	419 334	26 989	104 213	6 944	523 547	33 933	6,5	54,5	60,8
1 ^{re} et terminale générales	498 592	37 488	132 572	9 385	631 164	46 873	7,4	57,3	62,7
1 ^{re} et terminale technologiques	264 782	1 410	63 522	680	328 304	2 090	0,6	50,7	52,2
Total lycée général et techno.	1 182 708	65 887	300 307	17 009	1 483 015	82 896	5,6	54,8	61,7
Lycée professionnel	565 490	6 640	139 028	1 719	704 518	8 359	1,2	44,8	57,1
Ensemble	4 183 817	164 969	1 086 396	39 765	5 270 213	204 734	3,9	50,2	58,7

Lecture – 204 734 élèves sont inscrits dans une section européenne ou internationale, soit 3,9 % des élèves du second degré. Les filles représentent 58,7 % des effectifs de ces sections, alors qu’elles ne constituent que 50,2 % des effectifs totaux du second degré.

[2] Répartition des élèves du second degré inscrits dans une section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2006 (France métropolitaine + DOM, Public [y compris EREA] + Privé sous contrat)

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues O	Autres	Ensemble
Public	96 253	30 497	25 173	9 920	824	1 748	554	164 969
Privé sous contrat	31 288	3 590	4 152	598	-	137	-	39 765
Métropole + DOM	127 541	34 087	29 325	10 518	824	1 885	554	204 734
%	62,3	16,6	14,3	5,1	0,4	0,9	0,3	100,0
Sections européennes	121 505	32 523	27 171	9 548	340	1 620	69	192 776
Sections internationales	6 036	1 564	2 154	970	484	265	485	11 958
Part des filles (%)	58,5	55,7	62,5	61,3	54,6	51,8	53,6	58,7

Lecture - Les sections d'espagnol accueillent 14,3 % des élèves scolarisés en section linguistique. 62,5 % des élèves sont des filles.

[3] Scolarisation en section européenne par académie à la rentrée 2006 (Public [y compris EREA] + Privé sous contrat)

	Effectif de référence (1)	Sections européennes		Répartition en % selon la langue de la section							
		Effectif	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues O	Autres (2)	Ensemble	
Aix-Marseille	238 932	5 630	2,2	61,3	16,1	12,4	10,2	-	-	100,0	
Amiens	163 211	6 244	3,8	69,5	24,5	3,8	1,7	-	0,5	100,0	
Besançon	94 302	2 931	3,1	66,2	15,6	15,8	2,4	-	-	100,0	
Bordeaux	235 611	6 539	2,5	64,8	9,6	21,3	3,0	1,1	0,2	100,0	
Caen	119 110	5 765	4,4	79,5	9,9	9,3	1,3	-	-	100,0	
Clermont-Ferrand	96 178	4 518	4,6	75,1	9,2	10,6	5,1	-	-	100,0	
Corse	21 249	285	1,5	36,8	-	-	63,2	-	-	100,0	
Dijon	123 727	3 372	2,4	70,2	21,4	6,0	2,3	-	-	100,0	
Grenoble	258 986	7 658	2,7	55,1	5,1	7,8	32,0	-	-	100,0	
Lille	372 279	20 236	5,2	76,6	12,8	8,5	1,7	0,0	0,4	100,0	
Limoges	49 352	1 842	3,5	84,7	5,5	8,4	-	1,4	-	100,0	
Lyon	250 821	11 338	4,0	56,8	26,4	8,7	7,9	0,2	-	100,0	
Montpellier	201 433	8 191	3,8	56,5	7,2	35,3	1,0	-	-	100,0	
Nancy-Metz	195 873	8 563	4,2	24,2	50,6	17,8	7,4	-	-	100,0	
Nantes	277 044	7 435	2,5	79,9	9,6	8,6	2,0	-	-	100,0	
Nice	159 875	4 051	2,5	15,6	7,7	16,9	59,8	-	-	100,0	
Orléans-Tours	196 062	5 716	3,0	78,0	9,8	12,1	-	-	-	100,0	
Poitiers	124 274	3 373	2,3	77,0	11,1	9,1	2,2	-	0,6	100,0	
Reims	111 325	4 289	3,6	56,3	32,1	11,6	-	-	-	100,0	
Rennes	248 637	13 525	5,2	72,7	8,6	17,4	0,9	0,3	-	100,0	
Rouen	161 416	5 460	2,7	75,0	15,4	6,7	2,1	0,6	0,2	100,0	
Strasbourg	146 704	5 272	3,4	55,8	38,6	5,4	0,2	-	-	100,0	
Toulouse	209 397	11 454	5,2	50,8	8,8	38,8	1,6	-	-	100,0	
Paris	156 670	7 288	4,0	48,0	16,8	15,3	4,5	15,0	0,4	100,0	
Créteil	360 845	9 280	2,4	72,3	22,1	3,5	1,7	0,4	0,1	100,0	
Versailles	474 148	16 284	3,2	64,5	20,0	14,4	0,4	0,2	0,5	100,0	
Guadeloupe	51 865	516	0,9	66,9	-	33,1	-	-	-	100,0	
Guyane	26 059	331	0,9	39,9	-	16,6	-	-	43,5	100,0	
Martinique	45 248	658	1,6	79,6	-	20,4	-	-	-	100,0	
La Réunion	99 580	4 732	4,3	47,0	29,4	18,4	-	5,3	-	100,0	
Métropole + DOM	5 270 213	192 776	3,4	63,0	16,9	14,1	5,0	0,8	0,2	100,0	

(1) Effectif de référence : total des élèves scolarisés dans les classes de 6^e à 3^e et dans celles des LEGT et LP. (2) Y compris portugais.
Lecture - 3,4 % des élèves du second degré sont scolarisés dans une section européenne. Pour 16,9 % d’entre eux, il s’agit d’une section d’allemand.